



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
...
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 16 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur John STEIMER,

Président : M. John STEIMER

Présents : M^{mes} Mireille ROQUES, Marielle CUINET, Marie CARRION, Karine LEYDIER,
MM. Jean ARHAINX, Daniel PIQUES, Didier LAURENS, Sébastien NEROCAN, John STEIMER

Procuration : De M^{me} Angela CALMONT à M. Jean ARHAINX

Secrétaire de séance : M^{me} Karine LEYDIER

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 10

Un scrutin a eu lieu, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire : M^{me} Karine LEYDIER

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2018 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Délibération n° 28/2018 portant sur la désignation d'un membre suppléant au sein de la CLECT à la Communauté de Communes des TERRES DU LAURAGAIS

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'importance de désigner un membre suppléant au sein de la CLECT à la Communauté de Communes des TERRES DU LAURAGAIS.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la désignation de M. Sébastien NEROCAN en tant que membre suppléant au sein de la CLECT à la Communauté de Communes des TERRES DU LAURAGAIS

Délibération n° 29/2018 portant sur l'autorisation de Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en date du 24 septembre 2018, le Conseil Communautaire des TERRES DU LAURAGAIS a autorisé Monsieur Le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Après lecture de cet avenant, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la signature de cet avenant.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'autorisation de Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Délibération n° 30/2018 portant sur l'approbation des statuts de la Communauté de Communes des TERRES DU LAURAGAIS

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'article 68 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui précise que les EPCI existants à la date de la publication de la loi doivent se mettre en conformité avec les nouvelles compétences, selon la procédure définie aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales avant le 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'approbation des statuts de la Communauté de Communes des TERRES DU LAURAGAIS.

Délibération n° 31/2018 portant sur le choix d'un prestataire pour le marquage au sol avec panneaux de signalisation devant la nouvelle mairie

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en mairie étant bientôt terminés, Monsieur le Maire propose aux membres présents du conseil municipal de faire intervenir une entreprise spécialisée pour le marquage au sol d'un passage pour piétons ainsi que la pose de panneaux de signalisation prévenant ce passage pour piétons.

Il a été demandé à plusieurs entreprises de présenter une proposition de prix.

Après étude desdites pièces, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de choisir :

NEROCAN TP – 20 Chemin de la Camave – 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Dont le montant s'élève à 995,60 € HT, soit 1 194,72 € TTC.

Le conseil municipal vote, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, de choisir l'entreprise NEROCAN TP pour le marquage au sol et la pose de panneaux de signalisation « Passage piétons » devant la nouvelle mairie.

Délibération n° 32/2018 portant sur le choix d'un prestataire pour la fabrication des enseignes MAIRIE et HORAIRE D'OUVERTURE

Monsieur le Maire propose aux membres présents du conseil municipal la fabrication de panneaux « MAIRIE » et « HORAIRES D'OUVERTURE ». Ces panneaux seront posés à la nouvelle mairie.

Il a été demandé à plusieurs entreprises de présenter une proposition de prix.

Après étude desdites pièces, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de choisir :

SCOPUB – 15 Avenue de St Ferréol - 31250 REVEL

Dont le montant s'élève à 150,00 €, non soumis à la TVA.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents de choisir l'entreprise SCOPUB pour la fabrication des enseignes MAIRIE et HORAIRES D'OUVERTURE.

Décision Modificative n° 02/2018 portant sur l'aménagement extérieur de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire informe que le programme budgétaire de réhabilitation de l'ancienne école en mairie doit être alimenté d'un montant de 6 000,00 €. L'article 615221 sera diminué de ce montant afin d'augmenter l'article 2313/2019.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la Décision Modificative n° 02/2018 pour l'aménagement extérieur de la nouvelle mairie.

Délibération n° 33/2018 portant sur le soutien au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale

Monsieur le Maire informe avoir récemment appris par voie de presse la volonté présidentielle de réfléchir à la transposition du « modèle lyonnais » en Haute-Garonne. Une telle décision, si elle devait voir le jour, entraînerait un transfert des compétences du Conseil Départemental vers Toulouse Métropole sur le territoire de cette dernière. La suppression de l'institution départementale sur le périmètre métropolitain laisserait subsister un département résiduel, un département amputé d'une partie de ses ressources, de ses moyens et de sa capacité d'action en matière de solidarités humaine et territoriale.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le soutien au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale.

Délibération n° 34/2018 portant sur l'achat, la pose et la mise en place d'un vidéoprojecteur dans la salle de réunion de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'utilité d'acquérir un vidéoprojecteur pour la salle de réunion de la nouvelle mairie.

Il a été demandé à plusieurs entreprises de présenter une proposition de prix.

L2E – 4 Impasse de la Gravette – 31150 GRATENTOUR

Dont le montant s'élève à 646,56 € HT, soit un montant 775,87 € TTC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents, l'achat, la pose et la mise en place d'un vidéoprojecteur dans la salle de réunion de la nouvelle mairie par L2E.

Questions diverses

- Des demandes de concitoyens ont été faites auprès de Monsieur le Maire afin de pouvoir brûler les végétaux sur les propriétés. En raison de l'existence d'un arrêté préfectoral, Monsieur la Maire n'a pas l'autorisation de prendre un arrêté en ce sens.
- Le plombier viendra le mercredi 24 octobre 2018 à l'école maternelle suite aux problèmes de fuites.
- Préparation de la fête du 11 novembre 2018. La cérémonie aura lieu le samedi 10 novembre 2018. Un apéritif sera offert par la municipalité.
- Le récup'verre de Casselamour est cassé. Monsieur le Maire a informé qui de droit.

Clôture de séance à 22h25

Le Maire certifie que le compte-rendu a été affiché à la Mairie le 18 octobre 2018 et que la convocation avait été faite le 9 octobre 2018.

La secrétaire de séance